

Politique régionale énergie climat

Présentation en séance le 22 novembre 2012

Hélène Gassin, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'agriculture et de l'énergie

Chers collègues,

A l'heure où se prépare un vaste débat national sur la transition énergétique, débat auquel la région prendra toute sa part, nous examinons une nouvelle délibération qui, après le plan climat régional, 10 ans de politique active dans l'énergie, et juste avant l'adoption définitive du Schéma régional Climat-air-énergie (Srcae) confirme l'engagement de la région île de France dans la transition énergétique.

La transition n'est pas une fantaisie, une mode, mais un triple impératif :

- Environnemental : climat, pollution de l'air, de l'eau, des sols...
- Économique : les entreprises, notamment certaines très fragiles, subissent de plein fouet l'augmentation des contraintes et coûts de l'énergie, nous sommes dépendants à 94% de ressources externes. Mais par ailleurs, nous savons que la transition énergétique est intrinsèquement créatrice d'activité et d'emplois.
- Social : la précarité énergétique explose, les charges des ménages contribuent à leur paupérisation et leur exclusion. C'est particulièrement lourd pour les personnes et ceux qui cumulent un logement de mauvaise qualité, une obligation de prendre leur voiture etc.

La fuite en avant sur le mythe d'une énergie peu coûteuse et abondante n'est plus tenable. Même l'agence internationale de l'énergie reconnaît aujourd'hui que la limite que nous devons nous fixer est très en dessous des réserves prouvées de combustibles fossiles.

Je tiens à le réaffirmer haut et fort ici, pour la région île de France, notre trésor énergétique ce sont les économies d'énergie et les énergies renouvelables et pas les huiles de schistes.

Cette politique a été conçue en application du plan climat et du Srcae que nous allons examiner ensuite et en cohérence et complémentarité avec les autres interventions régionales. En lien aussi avec notre principal partenaire, l'Ademe.

Elle a un triple objectif :

- lutter contre la précarité énergétique
- réduire les consommations d'énergie
- développer les énergies renouvelables, locales et de récupération.

Mais ces objectifs sont croisés avec une approche complémentaire : impliquer et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire. Cela rend la délibération un peu complexe mais c'était nécessaire.

Je ne reviendrai pas sur chacune des mesures proposées, mais elles ont été élaborées dans un souci d'efficacité, d'effet levier, d'innovation. Vous avez ainsi pu noter nos priorités sur la rénovation des copropriétés, les réseaux de chaleur, l'animation territoriale pour accompagner collectivités, entreprises et ménages.

Pour cette première intervention, je voudrai insister sur le volet précarité énergétique de la délibération. Nous avons travaillé longtemps pour imaginer une intervention régionale complémentaire à l'action de l'état et des départements, permettant de faciliter leur mise en œuvre, de veiller à ce que les ménages souffrent moins des inégalités territoriales dans les dispositifs.

L'Arène a effectué une étude auprès des acteurs de terrain pour identifier les besoins et travaille à leur mise en réseau.

Par ailleurs, la création d'un dispositif d'éco-compagnons adossé aux emplois tremplins permettra une avancée majeure par la présence renforcée d'acteurs impliqués sur le terrain pour identifier et accompagner les ménages.

En termes des dispositifs dédiés de la politique énergie, nous avons identifié quatre leviers :

- participation en soutien aux collectivités engagées dans un SLIME (service local d'intervention de maîtrise de l'énergie) : cet appel à projet national pilote par le Cler/rappel vise à développer des stratégies territoriales d'intervention concertées pour détecter les situations de précarité, accompagner et orienter les ménages.
- participation aux FSATME (fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie) des départements notamment pour abonder les fonds petits travaux permettant des interventions d'urgence, peu coûteuses mais améliorant immédiatement les conditions de vie des ménages pour lesquels une rénovation globale immédiate n'est pas possible.
- convention avec L'anah pour la mise en œuvre du programme "habiter mieux" avec un double objectif de réduction du reste à charge pour les ménages dans les travaux de rénovation et réduire les inégalités territoriales.

Enfin, la région travaille au développement de nouveaux modes d'intervention sur le territoire, SEM positif bien entendu, mais aussi dispositif européen Elena, ou encore régionalisation du plan bâtiment durable.

Avec cette délibération, la région île de France franchit encore un pas dans la transition énergétique.